

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alexandre Gagnon (Président)
Directeur senior, Pratt & Whitney
Canada

Alain Quintal
Vice-Président, Hub Business Unit
Manager – Canada, ABB Produits
d'installation Itée

Martin Langelier
Vice-Président principal, Services
juridiques et Affaires publiques, BRP

Hugo D'Amours
Vice-Président, Communications et
Affaires publiques,
Cascades Inc.

Isabelle Rayle-Doiron
Secrétaire générale et Vice-
présidente affaires publiques,
Danone Canada

Alexandre Faria
Vice-Président régional
Région du Québec, EDC

Louis-Philippe Gariépy
Directeur principal, Affaires
publiques et gouvernementales,
Énergie Valero inc.

Jean Majeau
Vice-Président principal, Affaires
corporatives et communications,
Kruger inc.

Zeïneb Mellouli
Associée
Lavery

May Scally
Chef de l'exploitation,
Morgan Schaffer

Michel Hémond
Président, Pyradia Inc.

Jean Quenneville
Directeur, Affaires externes,
Québec, Rio Tinto

Sophie Robillard
Vice-présidente accompagnement
aux entreprises et cheffe du
développement durable,
Fonds de solidarité FTQ

Chantal Rémy
Première vice-présidente, Québec et
Atlantique,
Banque de développement du
Canada

Amir Karim
Président, Les industries Polykar



Recommandations - Consultations prébudgétaires 2022-2023

FÉVRIER 2022

L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DU MANUFACTURIER POUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Le secteur manufacturier est un des piliers économiques du Québec. Il représente 13,5% du PIB québécois ainsi que 86,5% des exportations. La fabrication est le secteur économique le plus important relativement à sa contribution au PIB du Québec¹. Il a généré des ventes globales de près de 153 milliards de dollars en 2020 et il emploie près d'un demi-million de personnes au Québec².

Le secteur manufacturier est stratégique pour l'économie et les finances publiques du Québec, surtout dans un contexte de relance économique. Il devrait être donc être au cœur des initiatives économiques du gouvernement.

En effet, les entreprises manufacturières ont un rôle majeur à jouer afin d'assurer le développement économique régional, mais elles sont un moteur de l'économie au niveau national. De plus, les manufacturiers ont des emplois de qualité et bien rémunérés, « avec un salaire moyen 17% supérieur à celui du secteur des services³ ».

De plus, selon le point sur la situation économique et financière du Québec d'automne 2021, les exportations devraient augmenter de 2,2 % en 2021 et de 7,6 % en 2022. C'est le secteur manufacturier qui contribue en grande majorité à ces exportations.

¹ Institut de la statistique du Québec. (Janvier 2021). Produit intérieur brut par industrie au Québec. https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR_Pir2021M01F00.pdf

² Voir annexe A.

³ Les Affaires. (2021). Les régions tirent le secteur manufacturier vers le haut. <https://www.lesaffaires.com/blogues/louis-j-duhamel/lesregions-tirent-le-secteur-manufacturier-vers-le-haut/627417>

⁴ Gouvernement du Québec (Novembre 2021). Le point sur la situation économique et financière du Québec. http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2021/documents/fr/AUTFR_lepointNov2021.pdf

L'APPORT DU SECTEUR MANUFACTURIER AUX PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Les manufacturiers sont au cœur des priorités économiques du gouvernement du Québec, notamment en ce qui concerne :

- la hausse des exportations;
- l'amélioration de la productivité;
- l'importance de favoriser les achats québécois et les produits fabriqués au Québec;
- l'augmentation des salaires;
- l'innovation accrue;
- la mise en place d'une économie verte, alors que l'électrification des transports, des bâtiments et des activités industrielles sont au cœur de la réussite du Plan pour une économie verte 2030⁵.

Les entreprises manufacturières contribuent grandement à la réalisation du plan économique du gouvernement et à la croissance économique du Québec. Il y a donc lieu, dans ce contexte, de considérer leurs préoccupations dans le cadre de la préparation du budget 2022-2023. Elles rencontrent toutefois certains défis qui doivent être relevés si nous souhaitons nous assurer qu'il contribue davantage aux objectifs du gouvernement.

LES RÉALITÉS DU SECTEUR MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS DANS UN CONTEXTE DE PANDÉMIE

Les entreprises manufacturières, malgré qu'elles soient confrontées à des impacts importants de la COVID-19, roulent à plein régime. Le niveau d'emploi dans le secteur manufacturier québécois en janvier 2022 est revenu à 98,5% lorsqu'il est comparé à celui de février 2020. Pour plusieurs sous-secteurs manufacturiers, la demande est forte et les carnets de commandes débordent. Néanmoins, pour certains sous-secteurs comme le papier, les équipements de transports et l'aérospatial, la reprise est plus difficile⁶.

La pandémie est d'ailleurs venue exacerber les enjeux de main-d'œuvre que connaissaient déjà les manufacturiers et a bouleversé leurs stratégies d'approvisionnement. En effet, les multiples perturbations de la chaîne d'approvisionnement au cours des derniers mois ont augmenté le niveau d'incertitude pour les entreprises, augmentant les coûts, occasionnant des délais de livraison et engendrant des ruptures de stock chez certains fournisseurs.

LES PRINCIPAUX DÉFIS DU SECTEUR MANUFACTURIER

Les manufacturiers ont clairement le potentiel de contribuer davantage au PIB québécois et de générer davantage de richesses par l'entremise des priorités du gouvernement. Pour cela, il faut leur donner les outils nécessaires pour favoriser l'innovation et augmenter leur productivité et les aider à pallier la pénurie de main-d'œuvre.

⁵ Gouvernement du Québec. (Octobre 2021). Plan pour une économie verte 2030.
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte>

⁶ Voir annexe B.

En effet, les manufacturiers sont fortement exposés à la concurrence internationale et se doivent d’être très compétitifs, surtout dans un contexte où les chaînes d’approvisionnement mondiales sont fragiles. Cette compétitivité passe notamment par une **productivité accrue** et un **accès à la main-d’œuvre** en nombre suffisant et en qualité (tant en ce qui concerne les connaissances que les compétences).

Plus d’innovation et de productivité pour assurer la compétitivité du secteur

Le gouvernement du Québec souligne dans *Une vision économique ambitieuse - un Québec qui gagne*, que « l’innovation est la clé d’une plus grande prospérité économique »⁷. MEQ soutient l’importance de l’innovation manufacturière. D’ailleurs, le secteur manufacturier représente près d’un dollar sur deux des dépenses réalisées en innovation au Québec⁸. Les manufacturiers peuvent contribuer davantage à stimuler l’innovation, à maintenir, voire augmenter, leurs activités en matière de recherche et développement (R&D) et ainsi être plus compétitifs sur la scène internationale, mais il faut leur donner les moyens nécessaires.

De plus, comme le mentionne le gouvernement du Québec, « la productivité est la base de la compétitivité et de la croissance⁹ ». Le taux de croissance de la productivité du travail du secteur manufacturier québécois a augmenté plus rapidement que celui de l’Ontario et celui du reste du Canada. La croissance annuelle moyenne de 1,9 % enregistrée par le Québec entre 2016 et 2020 se compare ainsi avantageusement à celle de l’Ontario (-0,5 %) et du Canada (0,3 %), réduisant l’écart défavorable des années précédentes¹⁰.

Pour le secteur de la fabrication au Québec, on constate que les investissements faits sur la machinerie et l’équipement ont augmenté de 46,5% entre 2015 et 2019 et une baisse de 15% entre 2019 et 2020, notamment en raison de la pandémie¹¹. Néanmoins, globalement, le Canada tire de l’arrière par rapport aux pays de l’OCDE concernant les investissements non résidentiels des entreprises¹².

Le Québec demeure ainsi en retard face aux pays de l’OCDE et sa compétitivité s’en voit affectée. Il est donc possible de faire encore mieux, mais, pour cela, il faut se donner les bons leviers, ceux qui permettent aux entreprises de faire les investissements nécessaires, surtout alors que la pandémie crée beaucoup d’incertitudes.

⁷ Gouvernement du Québec. (12 novembre 2021). Communiqué de presse : Le gouvernement propose une vision ambitieuse et innovante pour l’économie du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-propose-une-vision-ambitieuse-et-innovante-pour-leconomie-du-quebec-36084>

⁸ Les Affaires. (2021). Les régions tirent le secteur manufacturier vers le haut. <https://www.lesaffaires.com/blogues/louis-j-duhamel/lesregions-tirent-le-secteur-manufacturier-vers-le-haut/627417>

⁹ Gouvernement du Québec. (12 novembre 2021). Communiqué de presse : Le gouvernement propose une vision ambitieuse et innovante pour l’économie du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-propose-une-vision-ambitieuse-et-innovante-pour-leconomie-du-quebec-36084>

¹⁰ Magazine MCI. (27 octobre 2021). Une première année efficace pour l’initiative Productivité Innovation. <https://magazinemci.com/2021/10/27/une-premiere-annee-efficace-pour-linitiative-productivite-innovation/>

¹¹ Statistique Canada. (Novembre 2021). Flux et stocks de capital fixe non résidentiel, selon l’industrie et le type d’actif. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=3610009601&selectedNodeIds=1D6%2C2D3%2C3D15%2C4D1&checkedLevels=0D1%2C4D1%2C4D2&refPeriods=20050101%2C20200101&dimensionLayouts=layout3%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr

¹² Voir annexe D

Pénurie de main-d'œuvre

En parallèle, la pénurie de main-d'œuvre frappe de plein fouet les manufacturiers. Au Québec, le taux de chômage a été mesuré à 5,4% en janvier 2022¹³. De plus, le nombre d'emplois vacants dans la fabrication au Québec était de 30 365 au troisième trimestre de 2021, ce qui représente 37% des postes à pourvoir dans le total des postes vacants dans ce secteur au Canada¹⁴. Par ailleurs, le nombre de chômeurs par poste vacant dans le secteur manufacturier québécois est de 0,37¹⁵.

Selon un sondage effectué par Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ), 98,5 % des entreprises manufacturières sondées affirment avoir besoin de main-d'œuvre et 70 % de ces entreprises disent refuser des contrats ou payer des pénalités de retards de production. Plusieurs doivent d'ailleurs ralentir leurs activités et certaines songent même à déménager leur entreprise¹⁶.

En raison de la pénurie de main-d'œuvre, les entreprises subissent des pertes de plusieurs millions de dollars en contrats refusés et/ou en perte d'opportunité due aux retards occasionnés. Dans le sondage effectué par MEQ, on constate que le Québec a laissé sur la table 18 milliards de dollars dans les deux dernières années, seulement dans le secteur manufacturier, en raison de la pénurie de main-d'œuvre¹⁷.

Les recommandations de MEQ sont donc articulées en vue de répondre à ces défis des manufacturiers et mieux soutenir leur importance stratégique afin qu'ils puissent contribuer davantage à redresser les finances publiques, mises à mal par la pandémie.

¹³ Emploi Québec. (Janvier 2022). Bulletin sur le marché du travail au Québec. <https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/actualites/detail-actualite/article/bulletin-sur-le-marche-du-travail-au-quebec-de-janvier-2022/#:~:text=Par%20rapport%20%C3%A0%20janvier%202021%2C%20elle%20a%20augment%C3%A9%20au%20Qu%C3%A9bec,%B%20%2D1%2C4%20%25>.

¹⁴ Voir annexe C.

¹⁵ Statistique Canada. (2021). Postes vacants et taux de chômage. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1410032601> et <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1410002201>

¹⁶ TACT. (2021). Rapport de sondage. https://meq.ca/wp-content/uploads/sites/4/2021/09/MEQC07_Rapport-de-sondage_20210927.pdf

¹⁷ TACT. (2021). Rapport de sondage. https://meq.ca/wp-content/uploads/sites/4/2021/09/MEQC07_Rapport-de-sondage_20210927.pdf

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandations budgétaires

Favoriser l'innovation et augmenter la productivité du secteur manufacturier pour assurer sa compétitivité

1. Bonifier le Programme PME en action – volet Appui à la productivité des PME.
 - 1.1. Augmenter la contribution non remboursable, le faisant passer de 50 000\$ à 100 000\$.
 - 1.2. Rendre admissible l'acquisition de l'équipement neuf, notamment le matériel de fabrication et de transformation ainsi que l'équipement informatique.
 - 1.3. Rendre admissible les salaires identifiables qui ont appuyés les projets de productivité.
2. Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et développement (R&D).
 - 2.1. Rehausser les taux des crédits d'impôt à la R&D de 30% à 37,5% et de 14% à 17,5%.
 - 2.2. Élargir la base des dépenses admissibles.
 - 2.3. Élargir le crédit d'impôt aux sous-traitants de deuxième niveau.
3. Augmenter le taux du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé à 30%.

Pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier

4. Mettre en place un incitatif financier pour les immigrants arrivés depuis moins de cinq ans qui travailleront en région.
5. Favoriser l'installation et l'intégration durable des travailleurs étrangers temporaires.
 - 5.1. Un plus grand accès aux logements abordables.
 - 5.2. Des ressources gouvernementales dédiées à un meilleur accompagnement aux entreprises afin de favoriser l'intégration des travailleurs étrangers temporaires et de faciliter la gestion de la diversité.
 - 5.3. Réviser les niveaux de compétence en français exigés et s'assurer d'une offre de francisation flexible.
6. Intensifier les efforts pour mieux attirer et former les travailleurs du secteur manufacturier.
 - 6.1. Créer un COUD volet manufacturier.
 - 6.2. Prioriser le secteur manufacturier dans les actions du MTESS.
 - 6.3. Déployer davantage d'initiatives pour intéresser les jeunes au secteur manufacturier.

Autres recommandations

7. S'inspirer de la consolidation réussie entre Investissement Québec (IQ) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans les interventions du MTESS et du MIFI.
8. Revoir la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI).
9. Mettre en place un programme pilote d'immigration permanente pour le secteur manufacturier.
10. Accélérer les efforts prévus dans la stratégie maritime Avantage Saint-Laurent.

RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES

Favoriser l'innovation et augmenter la productivité du secteur manufacturier pour assurer sa compétitivité

1. Bonifier le Programme PME en action – volet Appui à la productivité des PME.

MEQ demande de bonifier le Programme PME en action – volet Appui à la productivité des PME¹⁸ en augmentant la contribution non remboursable, la faisant passer de 50 000\$ à 100 000\$ et en élargissant les dépenses admissibles pour y inclure le matériel de fabrication et de transformation, l'équipement informatique et les salaires identifiables qui ont appuyé les projets de productivité.

1.1. Augmenter la contribution non remboursable, la faisant passer de 50 000\$ à 100 000\$.

Malgré la performance de l'initiative Productivité Innovation, force est de constater pas assez d'entreprises manufacturières investissent dans l'intégration de nouvelles technologies. Il doit y avoir un incitatif à passer à l'action et « dérisquer » l'investissement afin de faire bouger l'aiguille dans une décision d'investissement.

Actuellement, l'aide financière accordée à l'adhérent dans le cadre de ce volet du programme PME en action prend la forme d'une contribution non remboursable pouvant atteindre 40 % des dépenses admissibles du projet, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par projet. Cette contribution maximale ne représente pas un incitatif assez important pour les PME et c'est pourquoi MEQ recommande de le doubler.

1.2. Rendre admissible l'acquisition de l'équipement neuf, notamment le matériel de fabrication et de transformation ainsi que l'équipement informatique.

Il y a lieu de rendre admissible une portion du matériel de fabrication et de transformation ainsi que l'équipement informatique, ce qui permettrait un continuum dans l'action. Cette mesure est plus prévisible qu'un crédit d'impôt, tel le C3I, et permettrait encore une fois de diminuer le risque de l'opération pour la PME manufacturière.

Les dépenses admissibles du programme actuel sont liées aux honoraires pour des services fournis par des firmes de consultants externes et pour les frais liés à l'achat d'informations spécialisées, pertinentes et nécessaires à la réalisation du projet (statistiques et analyses de marché).

1.3. Rendre admissibles les salaires identifiables qui ont appuyé les projets de productivité.

Le temps des ressources à l'interne n'est pas comptabilisé et les dépenses admissibles sont liées uniquement à la sous-traitance. Il faut donc revenir aux bases et tenir compte des frais externes de consultants, mais également du salaire des travailleurs à l'interne, et ce, afin de s'assurer d'une expertise solide à l'interne et d'une consolidation des acquis.

¹⁸ Investissement Québec. (2020). Programme PME en action, volet appui à la productivité des PME.
<https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-pme-en-action/programme-pme-en-action-volet-appui-a-la-productivite-des-pme/>

Cela pourrait s'inspirer de ce qui se fait dans le Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE)¹⁹. En effet, dans le PSCE, l'embauche d'un spécialiste en développement des marchés ou l'embauche d'un représentant commercial est une activité admissible et le salaire de base est une dépense admissible.

2. Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et développement (R&D).

Le gouvernement du Québec souhaite encourager « avec force la recherche et le développement ainsi que la commercialisation »²⁰. Pour cela, il faut bien soutenir les entreprises en fonction de leurs réalités sur le terrain. Cela commence par une bonification des crédits d'impôt à la R&D dont la nature remboursable doit être préservée à tout prix.

Les entreprises québécoises se doivent d'être compétitives face à leurs concurrents ou à leurs filiales étrangères situés aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Il faut leur donner les moyens nécessaires pour attirer de nouveaux projets au Québec, alors que les États-Unis et plusieurs pays européens sont très agressifs dans leurs politiques de R&D pour se démarquer et attirer des investissements importants qui permettent même de se rendre jusqu'à la phase de la commercialisation.

Trois mesures sont suggérées en ce sens :

2.1. Rehausser les taux des crédits d'impôt à la R&D de 30 % à 37,5%, et de 14 % à 17,5 %.

Des entreprises mentionnent que la baisse de ce taux en 2014 a eu des impacts permanents sur les projets d'investissement et elles estiment son impact annuel à plusieurs millions de dollars. En effet, certains projets en R&D se sont finalement développés dans d'autres filiales situées ailleurs dans le monde.

2.2. Élargir la base des dépenses admissibles.

MEQ demande que les dépenses admissibles au calcul du crédit soient les mêmes qu'au fédéral, ce qui pourrait simplifier les processus et assurer davantage de prévisibilité aux entreprises manufacturières.

- Frais généraux et matériaux

Pour rendre le crédit compétitif, les frais généraux et les matériaux devraient donner droit à un crédit d'impôt. Cette mesure donnerait un bon coup de pouce aux entreprises manufacturières en R&D serait ainsi d'élargir la base des dépenses admissibles pour y inclure les pièces dans le cadre des prototypes. Les prototypes coûtent cher à développer et cela permettrait d'absorber une partie de ces coûts.

¹⁹ Investissement Québec. (2021). Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-de-soutien-a-la-commercialisation-et-a-l'exportation-psce/>

²⁰ Gouvernement du Québec. (12 novembre 2021). Communiqué de presse : Le gouvernement propose une vision ambitieuse et innovante pour l'économie du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-propose-une-vision-ambitieuse-et-innovante-pour-leconomie-du-quebec-36084>

- Bénéfices marginaux des salaires directs

Par ailleurs, étant donné que la législation québécoise est surtout axée sur la main-d'œuvre et la sous-traitance, une mesure simple à ajouter, tant en termes d'application et de vérification, serait les bénéfices marginaux des salaires directs réclamés.

- Dépenses de salaires relatives aux essais en usine

De plus, Revenu Québec devrait accepter les dépenses de salaires relatives aux essais en usine (production expérimentale) sur la même base que le fédéral, soit sur la base du coût de revient.

2.3. Élargir le crédit d'impôt aux sous-traitants de deuxième niveau.

MEQ recommande que le crédit d'impôt soit applicable sur le deuxième niveau de sous-traitance, tel que cela se fait au fédéral. En outre, un nombre croissant d'entreprises utilisent des sous-traitants pour réaliser leurs tâches de R&D.

Un exemple de sous-traitance de deuxième niveau est lorsqu'une entreprise fait affaire avec une agence de placement pour ses besoins en main-d'œuvre. La plupart du temps, ces agences ont soit des employés ou des travailleurs autonomes. Lors des vérifications fiscales, Revenu Québec refuse systématiquement les dépenses reliées aux travailleurs autonomes engagés par ces agences, car ils se qualifient comme étant des sous-traitants de deuxième niveau. Notons, par ailleurs, qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre, le recours aux travailleurs autonomes est une réalité de plus en plus présente.

Si l'une des préoccupations du gouvernement est que la sous-traitance se fasse à l'étranger, il serait possible d'assurer une intégrité du système en s'inspirant de ce qui se fait actuellement au gouvernement fédéral.

3. Augmenter le taux du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé à 30%.

MEQ recommande d'augmenter le taux du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé, qui favorise la collaboration entre plusieurs entreprises, mais qui est également sous-utilisé.

Le taux de ce crédit d'impôt est de 14 %, mais il peut varier de 14 % à 30 % dans le cas d'une société sous contrôle canadien. Il aurait lieu de ramener le taux à 30% pour toutes les entreprises qui n'ont pas actuellement droit au crédit majoré dans le but de favoriser davantage l'innovation. En effet, ce crédit d'impôt permet de faire des projets R&D communs et de favoriser l'innovation ouverte, assurant ainsi une plus grande compétitivité de nos entreprises sur les marchés internationaux. De grands donneurs d'ordres pourraient ainsi avoir accès à cette majoration et démarrer des projets innovants, créant ainsi une plus grande synergie entre de grandes entreprises et des PME.

Pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier

4. Mettre en place un incitatif financier pour les immigrants arrivés depuis moins de cinq ans qui travailleront en région.

MEQ demande de mettre en place un incitatif financier pour les immigrants arrivés depuis moins de cinq ans afin de favoriser une meilleure régionalisation de l'immigration.

Cela pourrait notamment être une mesure similaire au crédit d'impôt qui existe pour les diplômés²¹. Pour faciliter la régionalisation de l'immigration, MEQ propose ainsi de mettre en place un appui financier de 10 000 \$ par travailleur par année non imposable pour une période de deux ans afin d'inciter les personnes récemment arrivées à s'installer en région.

En 2020, les immigrants très récents (cinq ans ou moins) affichaient le taux de chômage le plus élevé, soit de 16,6%²². La majorité est d'ailleurs installée à Montréal. Il devient donc stratégique de cibler plus spécifiquement cette clientèle pour leur offrir un emploi en région.

5. Favoriser l'installation et l'intégration durable des travailleurs étrangers temporaires.

MEQ recommande de favoriser l'installation et l'intégration durable, sur le long terme, des travailleurs étrangers temporaires en région, afin de s'assurer que toutes les conditions soient réunies afin que les assouplissements récents effectués au programme des travailleurs étrangers temporaires²³ soient un succès.

Notons, par ailleurs, que le secteur de la fabrication est le deuxième ayant davantage recours aux travailleurs étrangers temporaires, après celui de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse. Ces cinq dernières années, leur présence dans le secteur manufacturier a plus que triplé, passant de 651 sur 15 330 (4,25 %) en 2015, à 4 801 sur 32 965 (14,56 %) en 2020²⁴. Avec les assouplissements annoncés et la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier, on peut s'attendre à ce que le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Québec augmente substantiellement. C'est pourquoi le Québec doit être en mesure de bien accueillir ces travailleurs et de s'assurer que les PME manufacturières aient accès à un bon soutien et un accompagnement fort pour faciliter leur intégration.

Trois conditions apparaissent essentielles :

5.1. Un plus grand accès aux logements abordables.

MEQ est d'avis qu'il faut s'assurer d'une accessibilité, à des prix abordables, de logements dans les différentes régions du Québec.

²¹ Chaire en fiscalité et finances publiques (CFFP) de l'Université de Sherbrooke. (2020). Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-nouveaux-diplomes-region-eloignee/>

²² Emploi Québec. (2020). Bulletin sur le marché du travail au Québec. https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_imt-bmt-2020.pdf

²³ MTESS. (Janvier 2022). Soutenir le recrutement de travailleurs étranger temporaires. https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/action_fiches/soutenir_recrutement.asp

²⁴ Voir annexe E.

Dans un contexte où, en raison des assouplissements effectués au Programme des travailleurs étrangers temporaires, le nombre de travailleurs étrangers augmentera dans les prochains mois au Québec et qu'il s'avère difficile, dans plusieurs régions, de trouver un logement à un prix abordable, il faut s'assurer d'une disponibilité sur le territoire de ce type d'habitation.

Le gouvernement a annoncé, le 3 février dernier, le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) qui vise à financer la construction de 2 200 logements²⁵. L'Union des municipalités du Québec (UMQ) souhaite que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population²⁶. Il faudra être davantage ambitieux pour répondre aux besoins croissants en matière de logement. Il faudra également s'assurer de bien soutenir les municipalités afin d'assurer un déploiement rapide de nouvelles constructions et bien soutenir l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires en région.

5.2. Des ressources gouvernementales dédiées à un meilleur accompagnement aux entreprises afin de favoriser l'intégration des travailleurs étrangers et de faciliter la gestion de la diversité.

MEQ demande que des effectifs (ETC) au sein du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et de celui du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) soient dédiées à offrir aux entreprises un meilleur accompagnement afin de favoriser l'intégration des travailleurs étrangers temporaires et faciliter la gestion de la diversité à l'interne.

Les entreprises doivent pouvoir compter sur un soutien fort de la part du gouvernement du Québec en vue de favoriser une intégration réussie des travailleurs étrangers temporaires à la société québécoise et s'assurer d'une bonne gestion de la diversité au sein des organisations.

5.3. Réviser les niveaux de compétence en français exigés et s'assurer d'une offre de francisation flexible.

MEQ demande de revoir les exigences liées aux niveaux de compétence en français en matière d'immigration permanente tout en s'assurant d'une offre en matière de francisation flexible et adaptée aux réalités des milieux de travail.

L'Association est d'avis qu'il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir un niveau 7 en français dans le processus d'immigration permanente afin de travailler de manière sécuritaire et efficace au sein d'une entreprise au Québec.

MEQ propose également de miser davantage sur les formations en ligne et de télé-enseignement en matière de francisation en s'assurant d'une plus grande flexibilité dans la constitution des cohortes en entreprise ainsi que dans les horaires proposés.

²⁵ Société d'habitation du Québec. (Février 2022). Programme d'habitation abordable Québec.

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dhabitation_abordable_quebec.html

²⁶ UMQ. (Février 2022). Demandes prébudgétaires 2022-2023 de l'Union des municipalités du Québec. <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2022/02/umq-demandes-prebudgetaires-2022-2023.pdf>

6. Intensifier les efforts pour mieux attirer et former les travailleurs du secteur manufacturier.

MEQ demande au gouvernement d'investir des efforts visant à mieux faire connaître les opportunités dans le secteur manufacturier et ainsi favoriser l'attraction, notamment des clientèles éloignées du marché du travail, des femmes et des jeunes.

6.1. Créer un COUD volet manufacturier.

MEQ demande de développer un volet Manufacturier au Programme de formations de courte durée (COUD) privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Le gouvernement a récemment mis en place un volet Technologies de l'information au programme COUD²⁷, ce qui permet de soutenir les entreprises ayant besoin de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine d'expertise. Il apparaît opportun, étant donné les défis de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier, former des professionnels du secteur manufacturier de la même manière.

Les métiers et les professions dans le secteur manufacturier méritent d'être mis davantage de l'avant par le gouvernement du Québec, notamment par différentes initiatives concrètes et porteuses sur le terrain. Cela permettrait de mettre l'accent sur ce secteur en ayant un réel impact.

6.2. Prioriser le secteur manufacturier dans les actions du MTESS.

MEQ demande d'inscrire le secteur manufacturier au cœur des priorités du MTESS au même titre que le manufacturier est au cœur des priorités de l'initiative Productivité Innovation d'Investissement Québec.

Tout d'abord, le MTESS, dans le démarchage pour mieux faire connaître l'offre de services du ministère qu'il effectue auprès des entreprises, doit prioriser les entreprises manufacturières, et ce, dans les différentes régions du Québec.

De plus, il vaut mieux faire connaître le secteur et ses opportunités auprès des conseillers d'Emploi Québec qui œuvrent auprès des individus qui sont à la recherche d'emploi afin qu'ils en fassent ensuite massivement la promotion. Cela doit devenir une priorité pour le MTESS. Les organismes d'employabilité doivent également mieux être équipés pour faire la promotion du manufacturier auprès de leur clientèle.

²⁷ CPMT. (2021). Formations de courte durée - Volet Technologies de l'information. <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/coud-ti.asp>

6.3. Déployer davantage d'initiatives pour intéresser les jeunes au secteur manufacturier.

MEQ recommande de déployer davantage d'initiatives auprès des jeunes pour les intéresser au secteur manufacturier.

MEQ déploie le projet Zone M, appuyé financièrement par le Secrétariat à la jeunesse du Québec (SAJ), qui consiste en des visites industrielles pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Cette initiative existe depuis près de 15 ans. Au total, ce sont plus de 2 500 visites qui ont été organisées au sein de plus de 400 entreprises manufacturières, donnant ainsi l'occasion à plus de 42 000 jeunes de visiter des usines au Québec.

Toutefois, il faut rendre ce programme plus ambitieux, lui donner une visibilité accrue auprès du réseau d'enseignement secondaire et multiplier les initiatives qui sont portées par d'autres acteurs régionaux. MEQ recommande de déployer davantage d'initiatives liées à des visites industrielles.

AUTRES RECOMMANDATIONS

À l'occasion de cette consultation, MEQ tient à mettre de l'avant des recommandations qui sont en lien avec les priorités des manufacturiers, mais qui ne sont pas nécessairement des mesures budgétaires.

7. S'inspirer de la consolidation réussie entre Investissement Québec (IQ) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans les interventions du MTESS et du MIFI.

MEQ souligne la consolidation réussie entre IQ et le MEI au cours des dernières années. Les entreprises consultées sont très favorables face au virage effectué par IQ et le MEI. Elles constatent les impacts concrets et positifs de ce virage axé sur les besoins des entreprises.

MEQ encourage d'autres ministères tels le MIFI et le MTESS à s'inspirer de ce virage et à déployer une culture similaire à l'image des entreprises qu'ils appuient. Cela permettrait également une uniformité dans l'approche.

8. Revoir la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI).

MEQ demande de repenser la DICI et de mieux l'adapter aux réalités des entreprises.

La DICI doit encourager les entreprises de différents secteurs à commercialiser leurs innovations. Toutefois, les entreprises consultées nous mentionnent qu'elle rate sa cible et qu'elles ne seront pas en mesure d'utiliser cette déduction. En effet, l'innovation ne passe pas directement par des brevets et lier cette déduction à la propriété intellectuelle et donc à des brevets ne reflète pas la réalité sur le terrain. Actuellement, beaucoup d'incertitudes persistent en ce qui concerne les bénéfices de la commercialisation d'un produit manufacturé complexe et la valeur de la déduction concernant les brevets rattachés aux composantes qui sont contenues dans ce produit manufacturé.

9. Mettre en place un programme pilote d'immigration permanente pour le secteur manufacturier.

MEQ demande la mise en place d'un programme pilote d'immigration permanente pour le secteur manufacturier.

Mettre sur pied un programme pilote spécifique au secteur manufacturier comme cela a été fait pour d'autres secteurs²⁸ pourrait cibler certains métiers manufacturiers peu spécialisés et en demande (catégories C et D), tels que les journaliers et manutentionnaires. Il y aurait ainsi une voie accélérée pour ces personnes qui sont déjà en emploi, ce qui a été restreint avec les dernières modifications apportées au Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Les travailleurs étrangers temporaires sont établis en région et ils s'intègrent au sein de leur communauté et, surtout, ils permettent d'assurer le maintien d'opérations manufacturières partout à travers le Québec. Ces gens sont déjà en région et à l'emploi. Il y a donc lieu de favoriser ces derniers avec un passage vers l'immigration permanente.

À noter qu'actuellement, plusieurs entreprises déplorent que les travailleurs étrangers temporaires quittent au bénéfice d'autres provinces où les délais de traitement de leur dossier sont réduits et où l'accès à une immigration permanente est facilité. Des gens formés au Québec quittent donc au profit d'autres provinces et s'y installent, faute de perspectives durables ici.

10. Accélérer les efforts prévus dans la stratégie maritime Avantage Saint-Laurent

MEQ est d'avis qu'il est nécessaire de poursuivre, voire accélérer, les efforts prévus dans la stratégie Avantage St-Laurent²⁹, afin d'améliorer l'efficacité du secteur maritime pour les chaînes d'approvisionnement internationales du Québec.

De plus, le gouvernement du Québec propose de développer un corridor économique intelligent³⁰. Cela pourrait permettre des gains de productivité pour les exportateurs et importateurs qui utilisent le Saint-Laurent. Étant donné les grandes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement pour les entreprises manufacturières au cours des deux dernières années, il faut s'assurer de la résilience et de l'efficacité de nos chaînes d'approvisionnement.

²⁸ Gouvernement du Québec. (2021). Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire. <https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/transformation-alimentaire#:~:text=Ce%20programme%20pilote%20vous%20permet,le%201er%20janvier%202026.>

²⁹ Ministère des Transports. (2022). Avantage St-Laurent – La nouvelle vision maritime du Québec. https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/avantage-st-laurent/Pages/avantage-st-laurent.aspx

³⁰ Ministère des Transports. (2022). Avantage St-Laurent – La nouvelle vision maritime du Québec. https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/avantage-st-laurent/Pages/avantage-st-laurent.aspx

CONCLUSION

En prévision du budget du gouvernement du Québec 2022-2023, MEQ fait ainsi 10 recommandations en vue de répondre aux préoccupations des manufacturiers axés principalement sur deux plans : l'innovation et la pénurie de main-d'œuvre. MEQ offre toute sa collaboration au gouvernement dans le déploiement de ces mesures.

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux. MEQ est une division de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays, fondée en 1871.

ANNEXES

A. État du manufacturier québécois

MANUFACTURING MATTERS

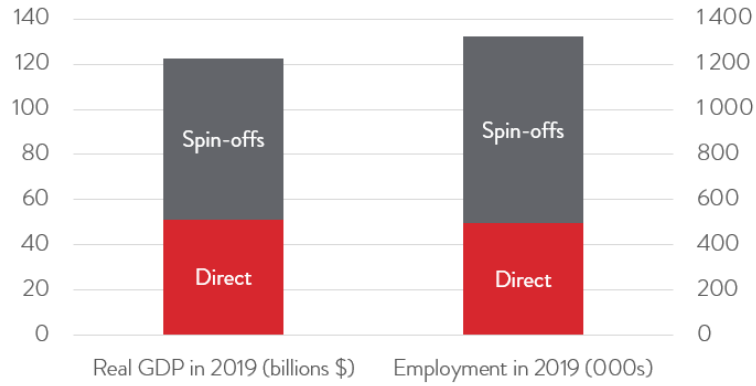
(2020, unless otherwise noted)

Impact of Manufacturing	In Canada	In Quebec
Number of establishments	90,471	23,544
Total manufacturing sales	\$611.2 billion	\$152.8 billion
Share of total GDP (2019)	10.0%	13.5%
Direct employment	1.67 million	473,600
Average weekly earnings	\$1,156	\$1,116
Wage premium	105.4% of industrial aggregate	107.4% of industrial aggregate
Share of goods exports (total)	64.3% (\$335.9 billion)	86.5% (\$74.2 billion)
Investment intentions (2021)	\$20.2 billion	\$4.8 billion

Sources: CME; Statistics Canada.

THE IMPACT OF QUEBEC'S MANUFACTURING SECTOR

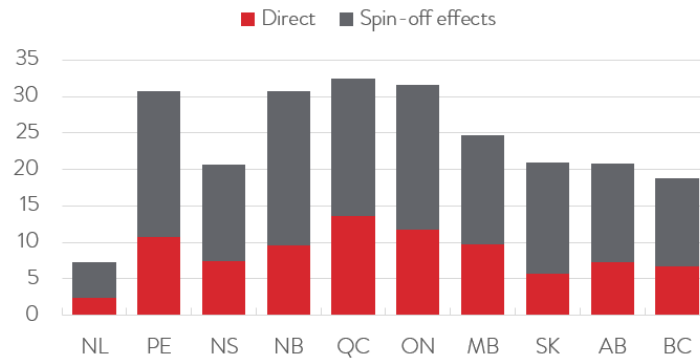
Total economic impact



Sources: CME; Statistics Canada.

MANUFACTURING'S CONTRIBUTION TO GDP

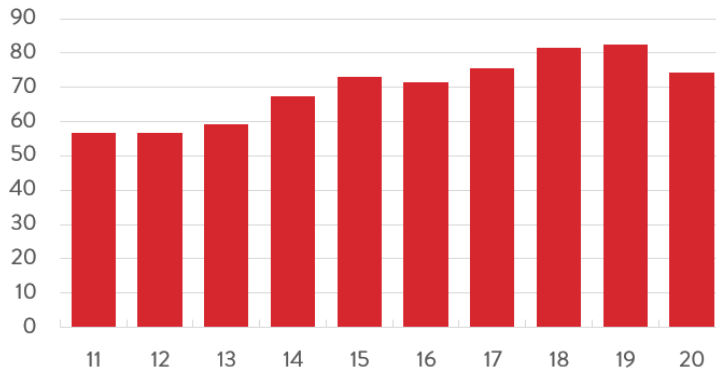
Total economic impact (per cent share of total GDP, 2019)



Sources: CME; Statistics Canada.

MANUFACTURED EXPORTS

Quebec (billions \$)

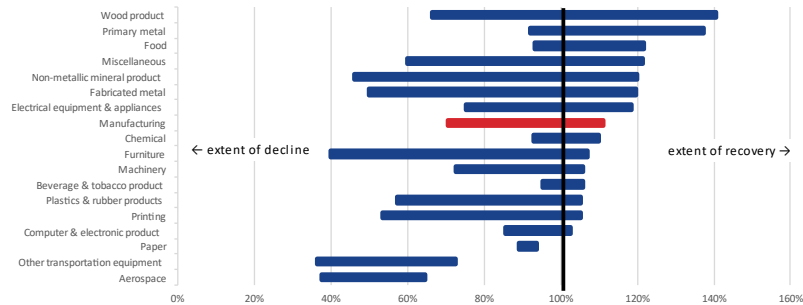


Source: Statistics Canada.

B. La reprise des entreprises manufacturières, par sous-secteurs

TRACKING THE RECOVERY IN MFG.

Manufacturing Sales (QC, % , February 2020 to November 2021)



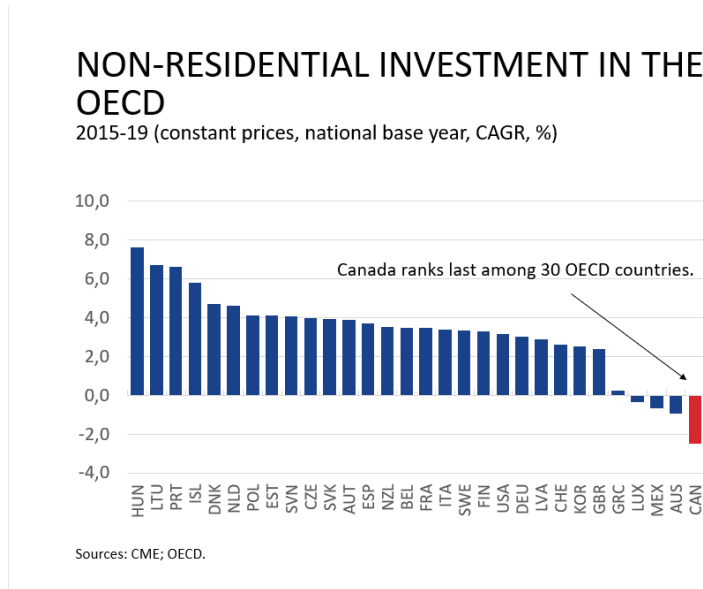
SOURCES: CME; STATISTICS CANADA (TABLE16-10-0048-01).

C. Nombre de postes vacants dans le secteur manufacturier

EMPLOIS VACANTS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER			
	Québec	Ontario	Canada
2018 - 1er trimestre	13 040	17 080	41 310
2018 - 2e trimestre	16 630	18 490	49 235
2018 - 3e trimestre	18 105	20 585	53 135
2018 - 4e trimestre	17 105	19 820	48 920
2019 - 1er trimestre	16 465	18 410	47 590
2019 - 2e trimestre	19 395	17 960	51 125
2019 - 3e trimestre	19 180	17 985	50 025
2019 - 4e trimestre	16 425	15 245	42 165
2020 - 1er trimestre	15 290	16 570	42 075
2020 - 4e trimestre	17 530	17 690	46 975
2021 - 1er trimestre	20 350	19 195	52 205
2021 - 2e trimestre	25 330	23 605	65 905
2021 - 3e trimestre	30 365	31 630	81 235

Source : Statistique Canada. (septembre 2021). Tableau 14-10-0326-01 - Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le secteur de l'industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées.
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1410032601>

D. Investissements non-résidentiels des pays de l'OCDE



E. Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires par secteur industriel au Québec

Québec (Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires (TET) visés par les études d'impact sur le marché du travail (EIMT) positives, par secteur industriel)						
Codes SCIAN et secteurs industriels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11 339	16 421	13 550	15 448	23 076	20 399
21 Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	15	8	7	4	27	10
22 Services publics	3	3	1	2	5	3
23 Construction	46	65	67	93	123	375
31-33 Fabrication	651	720	1 108	1 923	3 876	4 801
Secteurs industriels de production de biens - Total	12 054	17 217	14 733	17 470	27 107	25 588
41 Commerce de gros	90	69	46	233	232	379
44-45 Commerce de détail	215	222	259	274	481	489
48-49 Transport et entreposage	431	312	419	501	667	595
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	890	746	344	356	654	441
52 Finance et assurances	69	73	34	33	46	69
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	13	19	6	7	45	42
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	600	752	850	1 236	1 817	1 333
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	28	19	12	2	1	5
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	61	41	68	272	604	987
61 Services d'enseignement	112	107	92	100	117	198
62 Soins de santé et assistance sociale	246	138	95	102	509	786
71 Arts, spectacles et loisirs	158	102	125	65	42	55
72 Hébergement et services de restauration	182	174	204	218	556	960
81 Autres services, sauf les administrations publiques	169	292	309	325	760	902
91 Administrations publiques	11	19	12	61	61	117
Secteurs industriels de prestation de services - Total	3 275	3 085	2 875	3 785	6 592	7 358
Québec - Total	15 330	20 310	17 608	21 255	33 708	32 965

Source : Gouvernement du Canada. (2020). Programme des travailleurs étrangers temporaires 2013-2020 - Portail du gouvernement ouvert (canada.ca) : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/76defa14-473e-41e2-abfa-60021c4d934b>